



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres composant le
Conseil d'administration

13 Le jeudi 4 avril 2024 à 9h, les membres composant le
Conseil d'administration du Centre Communal
d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont
se sont réunis en salle de réunion de la Maison des
Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M.
Olivier DOSNE, Président.

Nombre de membres présents à la
séance

09

Nombre de membres représentés

02

Nombre de membres non
représentés

02

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie
économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du
Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de
prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge
Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de
prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTEES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

ABSENTS NON REPRESENTEES :

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution
de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Benny PHILIPPOT

DELIBERATION N°3

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil
d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me
délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 26 janvier au 29 février 2024.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 26 janvier au 29 février 2024

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
3700	tickets service	70	aide alimentaire	oui
6901	aide financière	452,74	loyer	oui

Total : 522.74 €

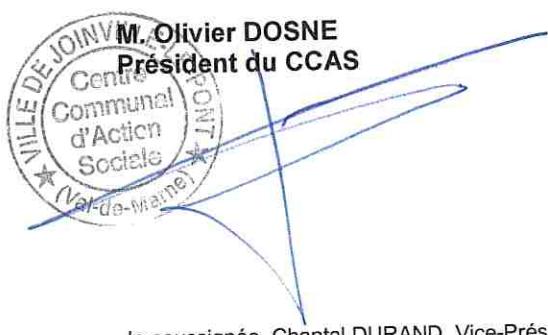
Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions prises par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.


M. Olivier DOSNE
Président du CCAS


Mme Benny PHILIPPOT
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le /Notifiée le : 09 AVR. 2024 télétransmis au contrôle de légalité le : 09 AVR. 2024

Fait à Joinville-le-Pont le